

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION FABER FRANCE

Présentation :

FABER FRANCE est une SAS au capital de 300 000 €, inscrite au RCS de LILLE METROPOLE sous le n° 950 517 599, Siège social : Route de la Centrale ZI des Anserueilles – BP 40129- 59 536 WAVRIN CEDEX N° T V A intracommunautaire : FR 62950517599 Tél : 03 20 97 40 20 Contact mail : contact@faber-france.fr désignée ci-après FABER FRANCE ou le Loueur.

1. Objet et champ d'application Toute location de Produit implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de location, lesquelles régissent les relations commerciales entre le Client et FABER FRANCE et prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire écrit, expresse et préalable de FABER FRANCE. Les présentes conditions générales de location, socle de la négociation commerciale, s'appliquent à toutes les locations de produits par FABER FRANCE, sauf accord spécifique et préalable à la Location entre les parties.

2. Définitions

Le Client ou Locataire : commerçant / client professionnel est défini, par opposition au client consommateur, par tout client / Locataire contractant pour les besoins ou dans le cadre de son activité professionnelle.

Le Client consommateur : personne physique agissant à titre individuel pour ses besoins personnels.

Le Produit : marchandise standard ou personnalisée offerte à la location au Client par FABER France.

Location : correspond à la mise à disposition payante des Produits par le Loueur au Client pour une durée déterminée dans le Contrat de location.

3. Formation du Contrat de Location

3.1 Offre : Lorsque FABER FRANCE établit une Offre de Location de Produit, cette dernière constitue des conditions spéciales qui priment sur les présentes conditions générales, pleinement applicables à la relation de location entre le Client et FABER FRANCE. Toutes les offres de location de Produits émises par FABER FRANCE sont valables 1 mois à compter de leur date d'émission. L'Offre de Location peut également émaner du Client et porte sur les Produits offerts à la location par FABER FRANCE, sur les tarifs et/ou les offres FABER FRANCE, et doit nécessairement être acceptée par FABER FRANCE. Les Offres de Location ainsi transmises à FABER FRANCE par le Client sont irrévocables, sauf acceptation écrite contraire de FABER FRANCE.

3.2 Contrat de Location : L'acceptation de l'Offre par le Client et/ou par FABER FRANCE correspond à un Contrat de Location ferme et définitif qui fixe les modalités particulières de la Location, et comprend notamment la désignation des Produits, les conditions tarifaires, la durée de Location des Produits, les conditions de transport et le lieu d'utilisation des Produits. Lorsque les Produits font l'objet d'une personnalisation (« Produits personnalisés »), la Location est soumise à la validation préalable du Bon à tirer par écrit par le Client. Le Contrat de Location ne comprend pas la pose et l'installation des Produits, qui demeure à la charge et sous la responsabilité exclusive du Client, sauf accord contraire écrit entre les parties. Le Client reconnaît et garantit qu'il a sélectionné et validé les Produits objets du Contrat de Location en adéquation avec ses besoins et s'est assuré de la conformité des Produits aux utilisations spécifiques envisagées.

3.3 Modifications Toute demande de modification des conditions du Contrat de Location, sollicitée par un Client, ne pourra être prise en compte par FABER FRANCE, que si la demande est faite par écrit, et sous réserve de faisabilité. En cas de modification des caractéristiques prévues au Contrat de Location par le Client, FABER FRANCE sera déliée des délais convenus pour son exécution.

3.4 Annulation Le Client dispose de la faculté d'annuler le Contrat de Location jusqu'à un mois avant le début de la date de mise à disposition des Produits prévue dans le Contrat de Location. L'annulation du Contrat de Location entraîne un remboursement des sommes versées par le Client. Lorsqu'il s'agit de Produits personnalisés, aucune annulation n'est possible à compter de la validation par le Client du Bon à tirer.

4. Mise à disposition des Produits

4.1 Principe : Le Loueur met à la disposition du Locataire les Produits conformément aux conditions prévues au Contrat de Location.

4.2 Délais : Les délais de mise à disposition des Produits ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif. Sous cette réserve et sauf cas de force majeure, FABER FRANCE s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la Location. Ce délai court à compter de la réception du Bon à Tirer validé par le Client en cas de Location de Produits personnalisés.

4.3 Réception Le Client s'engage à réceptionner les Produits dès leur mise à disposition par le Loueur et à notifier sans délais au Loueur, tout élément en contradiction avec les conditions du Contrat de Location (avarie, manquant, détérioration). Le Client est responsable de la garde des Produits à compter de sa prise de possession des Produits. A défaut de notification, le Client est réputé avoir reçu les Produits objets du Contrat de Location en parfait état d'usage. Un état

contradictoire peut être établi à la demande de l'une des parties.

4.4 Transport : Les Produits objets de la Location voyagent aux risques et périls du Client. Il appartient au Client, en cas d'avarie des Produits livrés ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur, sur la lettre de voiture. Toute livraison de Produits n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre sera considérée comme acceptée par le Client. La réception sans réserve des Produits loués par le Client couvre tout manquement de FABER FRANCE au titre de la mise à disposition des Produits. Lorsque le Client sollicite un transport des Produits jusqu'au lieu d'utilisation convenu, il autorise l'accès au lieu d'utilisation au transporteur, sous réserve du respect des règles de sécurité applicables. A cette occasion, le Locataire doit s'assurer que le lieu de livraison des biens loués est accessible par camion. Dans le cas contraire, le déchargement se fera au plus proche de la zone de livraison et l'approche finale sera nécessairement de la responsabilité du Locataire.

4.5 Exclusion de garantie Les défauts et détériorations provoqués par une mauvaise manipulation, par un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, mauvais stockage, transport non adapté ...) ou encore par une modification ou une utilisation du Produit anormale, non prévue, ni spécifiée par FABER FRANCE, ne peuvent engager la responsabilité de FABER FRANCE, ni sa garantie. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le Client sans l'accord exprès écrit, de FABER FRANCE obtenu notamment par courrier électronique. Les frais de retour ne seront à la charge de FABER FRANCE que dans le cas où un vice apparent ou une non-conformité, est effectivement constaté par cette dernière ou sa mandataire. Seul le transporteur choisi par FABER FRANCE est habilité à effectuer le retour des Produits concernés. Toute marchandise retournée sans l'accord du Loueur sera refusée, les éventuels frais étant à la charge du Locataire. Lorsqu'après contrôle un vice apparent, une non-conformité ou un manquant est effectivement constaté par FABER FRANCE ou sa mandataire, le Client ne pourra demander à FABER FRANCE que le remplacement des Produits non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la Location.

La réclamation effectuée par le Client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article, ne suspend pas le paiement par le Client des Produits loués. La responsabilité de FABER FRANCE ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur.

Au titre de la garantie, la seule obligation incombant à FABER FRANCE sera le remplacement gratuit des Produits reconnus défectueux par les services de FABER FRANCE. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, le vandalisme, l'accident, la catastrophe naturelle ou terroriste, par une modification des Produits non prévue, ni spécifiée par la société FABER France, sont exclus de la garantie.

5. Conditions de garde et d'utilisation des Produits

Pendant toute la Location, le Locataire assume la garde juridique, la conservation et la surveillance des Produits loués strictement au lieu prévu dans le Contrat de Location, et répond de toute perte, vol, détérioration, avarie, dégradation ou usage non conforme, sauf lorsqu'il est établi que le dommage résulte exclusivement d'un vice propre du produit ou d'une faute du Loueur.

Le Locataire s'engage à utiliser les Produits conformément à leur destination normale et dans des conditions compatibles avec leur nature, sans surcharge, sans modification, sans démontage non autorisé, et sans exposition à des conditions susceptibles de les endommager. Les Produits doivent être stockés, manipulés, installés, exploités et pliés avec soin, dans des conditions propres à éviter toute humidité, infiltration, condensation, choc, arrachement, déchirure, salissure excessive, corrosion, déformation, brûlure, ou toute autre altération. Le Locataire prend toutes mesures de protection et de sécurisation utiles, notamment par la mise d'une surveillance adaptée, et de moyens de prévention contre le vol et le vandalisme.

Le Locataire demeure seul responsable du choix du lieu d'utilisation, de son accessibilité, de sa compatibilité avec les Produits loués et de sa sécurité. Il lui appartient d'obtenir toutes autorisations administratives nécessaires à ce titre.

Le Locataire s'engage à être couvert, pendant toute la durée de la Location, par une assurance « Responsabilité Civile Exploitation/Organisation d'événement » couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers du fait de l'événement, de l'exploitation du site et de l'utilisation des Produits loués. Il s'engage également à souscrire une assurance couvrant les dommages pouvant affecter les Produits loués (a minima : incendie, dégâts des eaux, tempête/événements climatiques, vandalisme, vol ou tentative de vol, et détériorations accidentelles), pour leur valeur de remplacement, et à maintenir ces garanties jusqu'à la restitution effective des Produits. À première demande du Loueur, le Locataire communiquera une attestation d'assurance en cours de validité mentionnant les garanties et montants assurés.

6. Restitution des Produits

À l'expiration du Contrat de Location, quel qu'en soit le motif, éventuellement prorogé d'un commun accord, le Client est tenu de rendre les Produits nettoyés et dans le même état de fonctionnement, de conditionnement et d'utilisation que lors de sa prise de possession des Produits.

Les Produits non restitués à la date prévue selon le Contrat de Location feront l'objet d'une facturation complémentaire par FABER FRANCE au Client pour un montant forfaitaire correspondant au tarif journalier de location majoré de 50 %.

En cas de retard excédant 15 jours calendaires, les Produits non restitués seront facturés au Locataire sur la base de la valeur à neuf, en sus de la facturation majorée prévue au paragraphe précédent.

À défaut de respect par le Client des conditions de restitution, le Client sera facturé de prestations de remise en état complémentaires et/ou de prestations de nettoyage ou des prix de vente publics TTC, selon l'état des Produits, à la discrétion de FABER FRANCE. Les Produits sont restitués par le Client, sauf accord contraire des parties, au siège du Loueur pendant les heures d'ouverture de ce dernier.

Sauf accord contraire écrit, la restitution des Produits est réalisée par le Client. Lorsque le transport retour des Produits est effectué par le Loueur ou son prestataire, à la demande du Client, les Produits voyagent aux risques du Locataire. Le Loueur et le Locataire conviennent par tout moyen écrit de la date et du lieu de reprise des Produits. La garde juridique est transférée au Loueur à compter de la date de reprise effective des Produits par ses soins. Pour toute demande faite le vendredi ou la veille de jour férié, la reprise des Produits s'effectue au plus tard le premier jour ouvré suivant. Le Client doit tenir les Produits à la disposition de FABER France dans un lieu accessible.

Au cas où l'enlèvement du Produit ne pourrait se faire par manque d'accès aux Produits, le Contrat de Location est réputé se poursuivre et les déplacements supplémentaires sont à la charge du Locataire qui garde la responsabilité du Produit. Le bon de retour ou de restitution, matérialisant la fin de la location est établi par le Loueur. Il y est indiqué notamment : le jour et l'heure de restitution, les réserves jugées nécessaires notamment sur l'état des Produits restitués.

7. Conditions tarifaires et de règlement

Les prix sont fixés par référence aux tarifs de Location en vigueur au jour de la passation du Contrat de Location. Ils s'entendent toujours du montant unitaire hors taxes et au départ de WAVRIN. Ils sont calculés nets sans escompte et n'incluent aucune prise en charge de transport aller et/ou retour des Produits.

Dans le cas de Produits personnalisés, le Contrat de Location fait l'objet d'une tarification spécifique convenue entre les parties.

Les Locations peuvent être soumises à l'approbation de l'assurance-crédit de FABER France. En cas de refus de couverture il pourra être demandé un règlement à la Location ou à la livraison.

Sauf convention contraire et sous réserve de l'acceptation de l'assurance-crédit, les factures FABER FRANCE sont payables au plus tard le trentième jour suivant la date de réception des Produits. Sauf convention contraire, aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

Les factures sont payables au siège de FABER FRANCE par virement, par chèque ou sur le site internet www.faber-france.fr <<http://www.faber-france.fr>> par carte bancaire.

Pour toute Location de Produits un acompte d'au moins 50 % sera demandé au Client lors de la conclusion du Contrat de Location.

Pour toute facture restée partiellement ou complètement impayée à son échéance, le montant impayé sera augmenté de plein droit, sans mise en demeure préalable de pénalités de retard à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur outre une indemnité forfaitaire de 40 € en compensation des frais de recouvrement.

Les sommes seront de plus majorées de 15% à titre de dommages et intérêts, sans préjudice de tous autres dommages qui pourraient être réclamés par FABER FRANCE.

Les intérêts de retard sont exigibles à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

A défaut de paiement, même partiel, ou en cas de contestation portant sur le paiement d'au moins une facture émise par FABER FRANCE, dans les conditions prévues aux présentes conditions générales de location, FABER FRANCE se réserve la possibilité, jusqu'au paiement intégral des sommes dues : (i) De suspendre l'exécution de la Location et/ou d'éventuelles Locations postérieures (ii) De refuser toute Location ultérieure du même Client (iii) De prononcer la résiliation du Contrat de Location de plein droit après envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec AR demeurée infructueuse pendant un délai de 7 jours calendaires à compter de sa réception (iv) De rendre exigible le solde dû sur les autres factures émises pour le Client (v) D'exiger un paiement au comptant pour toute future Location. L'application de la ou des mesures ci-dessus énoncées à l'encontre du Client n'a pas pour effet d'éteindre la dette du Client envers FABER FRANCE.

8. Dommages aux Produits loués

Le Locataire informe le Loueur sans délai et au plus tard dans les quarante-huit (48) heures par écrit, en indiquant les circonstances, la date, le lieu, l'identification des Produits concernés et fournit sans délai tout document utile. Le Locataire prend immédiatement toutes mesures conservatoires nécessaires afin de limiter l'aggravation du dommage et préserver les droits du Loueur.

Dans le cas où les Produits nécessitent des remises en état consécutives à des dommages imputables au Locataire, le Loueur peut les facturer au Locataire après constat selon les conditions de réalisations prévues à l'article 6.

9. Responsabilité du Loueur

La responsabilité du Loueur, toutes causes confondues, est strictement limitée aux dommages directs résultant de l'exécution du Contrat de Location des Produits et qui seraient imputables au Loueur au titre d'un manquement contractuel dûment établi.

En toute hypothèse, la responsabilité financière du Loueur est plafonnée, pour l'ensemble des préjudices indemnissables au titre d'un même Contrat de Location, à un montant maximal égal au prix total hors taxes de la location effectivement payé par le Locataire au titre dudit Contrat, sauf faute lourde ou dommage corporel.

Sont expressément exclus de toute indemnisation, quelle qu'en soit la cause ou le fondement juridique, tous les dommages indirects, immatériels ou consécutifs, et notamment, sans que cette liste soit limitative, les pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de bénéfice, pertes de clientèle, atteinte à l'image, préjudice commercial, manque à gagner, frais financiers, pénalités, coûts de remplacement ou de réorganisation, ainsi que tout préjudice subi par des tiers.

Le Loueur ne saurait en outre être tenu responsable des dommages résultant d'une utilisation non conforme des Produits, d'un défaut de surveillance, de garde ou de protection imputable au Locataire, de conditions d'utilisation inadaptées au lieu ou au contexte de l'événement, ni de tout fait ou faute du Locataire, de ses préposés, prestataires, sous-traitants des transporteurs intervenus pour l'acheminement des Produits, ou de tout tiers.

10. Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure : toute situation nouvelle, sanitaire, climatique, économique, politique ou sociale, à l'échelon, national ou international :

- non raisonnablement prévisible au moment de la passation de sa Location par le Client ;

- indépendante de la volonté de FABER FRANCE et qui rend impossible l'exécution du Contrat par FABER FRANCE.

Dans de telles circonstances, FABER FRANCE notifiera au Client par écrit, notamment par courrier électronique, dans les 5 jours à compter de sa date de survenance l'événement de force majeure auquel elle se trouve confrontée.

Le Contrat liant FABER FRANCE et le Client sera alors suspendu de plein droit sans indemnité au profit du Client, à compter de la date de survenance de l'événement de force majeure.

Si l'événement de force majeure devait durer plus de 30 (trente) jours ouvrés à compter de la date de survenance de celui-ci, FABER FRANCE se réserve la faculté de résilier le Contrat de Location conclu avec le Client sans que ce dernier ne puisse prétendre à l'octroi d'une indemnisation.

11. Délai de rétractation

Le Client étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation.

Par exception et dans l'hypothèse où le Client est un consommateur, ce dernier dispose d'une faculté de rétractation dans les conditions précisées ci-après.

Conformément aux dispositions des articles L.221-5 et suivants du Code de la consommation, le Client agissant en qualité de consommateur est informé, préalablement à la conclusion du Contrat de location, de l'existence, des conditions, du délai et des modalités d'exercice de son droit de rétractation.

Le Client consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du Contrat de Location pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus par la loi.

Pour exercer son droit de rétractation, le Client consommateur doit notifier sa décision au Loueur au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter. Cette notification peut être effectuée par tout moyen écrit permettant d'en conserver une preuve.

Lorsque le Client consommateur exerce son droit de rétractation dans le délai légal et que l'exécution du Contrat de Location n'a pas débuté, le Contrat de Location est résilié de plein droit et aucune somme ne reste due au titre de la location.

Lorsque le Client consommateur a expressément demandé que la mise à disposition des Produits standards débute avant l'expiration du délai de rétractation, et qu'il exerce ultérieurement son droit de rétractation, il reste tenu au paiement d'un montant proportionnel aux prestations effectivement fournies jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, conformément à l'article L.221-25 du Code de la consommation.

Le Client consommateur est également informé que, conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas

aux Produits personnalisés.

12. Propriété intellectuelle

Les Produits loués demeurent la propriété exclusive du Loueur. Le Contrat de Location n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle, quels qu'ils soient, au profit du Locataire. Le Locataire bénéficie d'un droit d'usage strictement temporaire et non exclusif des Produits, limité à la durée et aux besoins de la location, à l'exclusion de tout autre usage. Toute reproduction, modification, adaptation, représentation, exploitation commerciale, ou utilisation des Produits à des fins autres que celles prévues au Contrat de Location est interdite sans l'accord préalable et écrit du Loueur. Le Locataire s'interdit de supprimer, modifier ou masquer toute mention, marquage, logo, signe distinctif ou élément de propriété intellectuelle apposé sur les Produits ou associé à ceux-ci.

13. Protection des données personnelles – collecte et utilisation des données

FABER FRANCE, responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel de ses Clients ayant pour finalité de traiter l'exécution des Locations contractées auprès de lui et l'envoi d'offres commerciales et d'actualités aux Clients.

Dans ce contexte, FABER FRANCE peut être amenée à collecter : le nom, prénom, la fonction professionnelle de son interlocuteur dans la société, le numéro de téléphone professionnel du professionnel concerné, l'adresse de livraison.

Les données collectées dans ce cadre sont conservées le temps de la relation commerciale avec FABER FRANCE. Une fois la relation commerciale éteinte, certaines informations doivent cependant être conservées par FABER FRANCE sur un support d'archive, et notamment :

- Données collectées dans le cadre de la relation contractuelle : 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle ;

- Coordonnées bancaires (paiement par carte bancaire) :

- Paiement unique : jusqu'au paiement complet. Jusqu'à la réception du bien ou à l'exécution de la prestation de service.

Les données collectées par FABER FRANCE à l'occasion de la Location lui sont destinées. Le Client peut donner son consentement ou s'opposer à leur utilisation par FABER FRANCE.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification ou d'effacement de celles-ci, d'un droit de limitation du traitement de vos données personnelles, du droit à la portabilité de vos données mais également du droit de s'opposer au traitement en raison d'une situation particulière et d'un droit d'opposition à la prospection commerciale. Enfin, vous disposez du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre mort et d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de Contrôle CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. Ces droits s'exercent auprès du responsable du traitement en adressant une demande accompagnée d'une copie de pièce d'identité à cette adresse électronique : contact@faber-france.fr

14. Sous-Location, cession

Sauf stipulation contraire, le Locataire ne peut ni sous-louer, ni prêter, ni céder l'usage des Produits à un tiers.

15. Renonciation

Le fait pour la société FABER FRANCE de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de location n'emporte pas renonciation de FABER FRANCE à s'en prévaloir ultérieurement.

16. Location personnalisée et éléments graphiques

Lorsque la Location est personnalisée à la demande du Client et porte ou inclut la reproduction d'éléments graphiques, comme un logo, une marque, ou tout autre élément protégé par le droit de la propriété intellectuelle, le Client garantit à FABER FRANCE qu'il dispose bien de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afin de passer la Location. A ce titre, le Client garantit FABER FRANCE contre toute réclamation, revendication, action, opposition ou recours de tiers, fondé notamment sur une atteinte alléguée à des droits de propriété intellectuelle, des droits d'auteur, des droits voisins, des droits de marque, des droits à l'image ou de tout autre droit privatif.

Le Client s'engage à indemniser FABER FRANCE de l'intégralité des conséquences financières, directes ou indirectes, résultant de tels recours, incluant notamment les condamnations, transactions, dommages-intérêts, frais de procédure, honoraires d'avocats, frais d'expertise et plus généralement tous frais exposés pour la défense de ses intérêts.

Le Client autorise expressément FABER FRANCE à faire figurer dans son catalogue, sur son site internet, sur ses plaquettes commerciales ou tout autre support commercial les photos comportant les logos imprimés pour les besoins de l'exécution de la Location.

17. Confidentialité

Les Clients sont tenus par une obligation de confidentialité à

l'égard des tiers sur tous éléments, documents, informations remis ou échangés, dans le cadre des relations contractuelles avec FABER FRANCE, et notamment de la Location, portant sur des éléments techniques sous réserve des informations appartenant au domaine public.

18. Attribution de juridiction

En cas de différend relatif à l'acceptation, la validité, l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales de location, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu une solution amiable.

EN L'ABSENCE DE SOLUTION AMIALE ACCEPTEE PAR LES DEUX PARTIES DANS UN DELAI RAISONNABLE A COMPTER DE LA NAISSANCE DU DIFFEREND, LES PARTIES ACCORDENT COMPETENCE EXCLUSIVE AUX TRIBUNAUX DU RESSORT DE LILLE ET CE QUEL QUE SOIT LE LIEU DE PASSATION DE LA LOCATION, LE LIEU DE LIVRAISON OU DE PAIEMENT, MEME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE, DE REFERE ET/OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

19. Loi applicable

Les présentes conditions générales de location, et les locations qu'elles régissent entre FABER FRANCE et le Client et de manière générale l'ensemble des relations commerciales entre les parties sont régies par la Loi française.